

Communiqué de presse

Septembre 2024

La Région Bourgogne-Franche-Comté et le territoire du Syndicat Mixte du Chalonnais signent le contrat « Territoires en action » et la convention LEADER 2023-2027 : pour un soutien optimisé aux projets de développement local

Le jeudi 12 septembre à 14h30 à l'Espace des Arts – 5B avenue N. Niepce à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), la Région Bourgogne-Franche-Comté et le territoire du Syndicat Mixte du Chalonnais signeront le contrat « Territoires en action » et la convention LEADER 2023-2027, en présence de Eric HOULLEY, vice-président en charge de la cohésion territoriale, Jérôme DURAIN, Sénateur de Saône-et-Loire et Conseiller régional, et Sébastien MARTIN, Président du Syndicat Mixte du Pays Chalonnais et de la Communauté d'agglomération du Grand Chalon.

SIGNATURE DU CONTRAT « TERRITOIRES EN ACTIONS » (TEA) DU CHALONNAIS : PRÈS DE 14,25 M€ DE SOUTIEN DE LA RÉGION

La Région investit près de **170 millions d'euros à travers les 35 contrats « Territoires en action » pour accompagner les projets des collectivités** contribuant à l'adaptation au changement climatique et à l'attractivité de tous les territoires.

35 territoires de projet, couvrant l'intégralité du territoire régional, ont signé ces contrats avec la Région sur la période 2022-2028. Ils pourront ainsi bénéficier de **financements régionaux pour la mise en œuvre de leurs projets**, sur des sujets variés tels que : la construction d'équipements publics nouveaux (petite enfance, tiers-lieux, maisons de santé, etc.), la rénovation énergétique de bâtiments publics, l'aménagement d'espaces publics, le développement de l'alimentation de proximité, le déploiement de pistes cyclables, le traitement d'espaces dégradés ou de friches. Les projets retenus répondent à des critères ambitieux sur le plan de la qualité environnementale et de la performance énergétique bâtiminaire.

Ces contrats soutiennent des projets cohérents avec la stratégie de développement porté par les territoires, notamment sur les axes suivants :

- L'adaptation au changement climatique ;
- Une offre nouvelle de services à la population ;
- Le développement des mobilités durables du quotidien ;
- L'accès à la santé.

Ces contrats s'articulent aussi avec les autres dispositifs régionaux mis à disposition des territoires (centralités rurales en région, Leader, FEDER Territorial, Espaces nouveaux villages innovants, Fonds d'aide aux projets, soutien aux parcs naturels régionaux, etc.), permettant un soutien optimisé aux projets de développement local.

CONTACTS PRESSE REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

Le contrat « Territoire en action » du Chalonnais 2022-2028 est doté d'une enveloppe globale de près de 14,25 M€ de crédits Région. Dans ce cadre, le territoire bénéficie d'un volet métropolitain. Celui-ci vise à soutenir des projets liés aux fonctions métropolitaines de l'agglomération chalonnaise. Sur ce volet métropolitain, la Région accompagnera 6 projets pour un montant maximal cumulé de 10 234 500 euros.

- ⇒ Au titre de l'enseignement supérieur et de la recherche :
 - Création d'un plateau technique dédié au contrôle non-destructif des matériaux ;
- ⇒ Au titre des équipements structurants à rayonnement métropolitain :
 - Rénovation énergétique du Centre nautique de Chalon ;
 - Création de la Cité de l'image – phase 1 ;
- ⇒ Au titre des aménagements qualitatifs d'espaces publics, vecteur de rayonnement métropolitain :
 - Aménagement des quais – Entrée Sud de Chalon – Phase 1 - route de Lyon ;
 - Aménagement des quais – Entrée Sud de Chalon – Phase 2 -Quai Saint Cosme ;
 - Aménagement des quais Poterne et Sainte-Marie ;

Par ailleurs, le soutien de la Région au Pays Chalonnais passe également par un **volet territorial doté de 4 010 739 euros**. Cette enveloppe complémentaire vise à accompagner des projets d'envergure, en cohérence avec les ambitions de la Région. Le territoire s'engage ainsi à développer :

- une sobriété et une efficacité énergétique (rénovation bâtementaire performante et globale) ;
- un urbanisme renforçant le cadre de vie, en végétalisant et requalifiant certains espaces (cours d'école, espaces délaissés, etc.).
- une offre de services adaptée aux attentes des habitants (accueil petite enfance et périscolaire, nouvelles formes de services) ;
- l'accès à la santé pour tous ;
- les mobilités douces pour les trajets du quotidien ;

Cette enveloppe territoriale **bénéficiera à 19 projets**, accompagnés par les équipes du Syndicat mixte du Pays Chalonnais, en lien avec les services de la Région.

SIGNATURE DE LA CONVENTION LEADER 2023-2027 DU GAL DU CHALONNAIS (2,52 M€)

Le programme européen LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) est destiné au développement des territoires ruraux. En Bourgogne-Franche-Comté, l'enveloppe LEADER 2023-2027 s'élève à 39 850 000 € de crédits européens.

Les projets mis en œuvre via le programme LEADER sont financés par les crédits du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), en complément de crédits publics nationaux pouvant émaner de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements, ainsi que d'autres établissements publics (Agence de l'eau, etc.).

A noter également une volonté de simplification pour ce nouveau programme Leader avec la mise en place par la Région d'une contrepartie systématique (7 M€ supplémentaires inscrits au budget de la Région jusqu'en 2027). Chaque porteur de projet constituera ainsi un seul dossier pour l'aide européenne LEADER et la contrepartie de la Région. Dès lors que le projet sera d'un coût inférieur à 200 000 € HT, ces deux aides couvriront la totalité des dépenses du projet (hors la participation obligatoire du porteur).

Les Groupes d'Action Locale (GAL), qui regroupent des partenaires publics et privés représentatifs des acteurs socio-économiques d'un territoire, **sont les acteurs clés de la démarche LEADER**. Un GAL est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie définie sur son territoire. L'originalité de la démarche repose sur la forte implication de la société civile et sur des démarches innovantes d'animation et d'aménagement du territoire.

22 Groupes d'Action Locale (GAL) ont ainsi signé ou signeront ces conventions avec la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la période 2023-2027. A ce titre, ils bénéficient de **financements de l'Union européenne pour divers projets** (rénovation énergétique, aménagements d'espaces publics, mobilité douce, projets culturels et/ou touristiques). **L'ingénierie** (animation de la stratégie territoriale et accompagnement de projets) des GAL est également financée par le programme LEADER.

Les conventions LEADER s'articulent avec d'autres dispositifs de la Région (Territoires En Action, Centralités rurales en région) et d'autres dispositifs de l'Union européenne (FEDER Territorial, etc.) mis à disposition des territoires, assurant un soutien optimisé aux projets de développement local.

Dans le cadre de cette convention, **le territoire bénéficiera d'une enveloppe de 2 520 500 € de crédits européens pour son programme LEADER 2023-2027**. Cette enveloppe lui permettra de mettre en œuvre des projets conformes aux besoins du territoire et de financer son ingénierie.

La **stratégie LEADER** du Syndicat Mixte du Chalonnais cible 3 priorités (sobriété, développement raisonné et attractivité) articulées comme suit :

- un développement économique harmonieux, équilibré et innovant ;
- un aménagement et un développement durable du Chalonnais ;
- un territoire solidaire, inclusif et attractif.

Dans ce cadre, la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Syndicat Mixte du Chalonnais signeront le Contrat Territoires en action et la convention LEADER 2023-2027 :

**Jeudi 12 septembre 2024, à partir de 14h30,
à l'Espace des Arts (5B avenue Nicéphore Niepce) à Chalon-sur-Saône.**

- ⇒ **Mots d'accueil de Sébastien Martin et Eric Houlley**
- ⇒ **Présentation des dispositifs TEA et Leader (présentation de projets)**
- ⇒ **Discours des élus**
- ⇒ **Signature du contrat TEA et de la convention Leader 2023-2027**
- ⇒ **Verre de l'amitié**
- ⇒ **Visite des Quais de Saône (opération du volet métropolitain du TEA)**

En présence d'Éric HOULLEY
Vice-Président de la Région
En charge de la Cohésion territoriale, de la politique de la ville, des ruralités
et des parcs naturels

La presse est invitée à ces signatures



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.